

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE OUISTREHAM**  
\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. M. BIGOT), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme MIRALLES), Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER) ;

**Secrétaire de séance :** M. BIGOT.

**Aménagement, politique de la Ville :**

**AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS SPORTIFS – AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) POUR LA RENOVATION DES TENNIS COUVERTS**

DEL20220912\_07

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

**Rapporteur : L. Jammet - VU en C° finances du 8/09/2022**

Le bâtiment des tennis couverts a fait l'objet de nombreuses réparations depuis sa construction en 1987, effectués en régie ou par des prestataires externes, en particulier pour réparer l'étanchéité des toitures, de halle sportive ou des toitures terrasses, qui semblent avoir atteint leur limite de vétusté.

Au vu des désordres bâtimentaires et des projets portés par la municipalité dans le cadre de sa politique sportive, la rénovation des tennis couverts municipaux serait l'occasion de réhabiliter et d'agrandir l'équipement sportif, pour pouvoir élargir l'offre d'activités sportives du territoire.

Cette réhabilitation permettra également d'accélérer la transition énergétique et anticiper les exigences du décret tertiaire.

*Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, ou « Décret tertiaire », issu de l'application de l'article 175 de la loi ELAN, vise à réduire les consommations d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050.*

Les principaux objectifs visés dans le cadre de ce projet de rénovation sont les suivants :

- Réfection globale de la toiture de la halle sportive et des différentes toitures terrasses ;
- installation et exploitation de panneaux photovoltaïques avec plusieurs possibilités de portage ;
- Isolation thermique et phonique du bâtiment (halle sportive et locaux communs), notamment pour résoudre des problèmes de condensation sur les sols sportifs ;
- Reprise des huisseries existantes ;
- Rénovation de la chaufferie (chaudière et panoplie hydraulique chaufferie), y compris halle sportive ;
- Mise en accessibilité de l'espace club house (actuellement en R+1) ;
- Reprise des surfaces de jeux des terrains de tennis ;
- Possibilité de création de nouvelles aires de jeu, pour le tennis de table et le padel.



REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-2114 04884-20220912-DEL20220912

Ville de OUISTREHAM-RIVA-BELLA  
Extrait du registre des Délibérations

DEL20220912\_07  
Du 12 septembre 2022  
CM5.2022

Dans ce cadre, lu et entendu l'exposé, après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- ➔ **APPROUVE** l'Autorisation de Programme suivante établie pour permettre la rénovation des tennis couverts :

	2022	2023	2024	2025	Total
Rénovation des Tennis Couverts	20 000,00€	980 000,00€	1 000 000,00€	1 000 000,00€	3 000 000,00€

- ➔ **S'ENGAGE** à inscrire l'ensemble de ces dépenses au budget 2022 et suivants (budget principal de la ville), dans le cadre de l'autorisation de programme affectée pour ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**



  
**Romain BAIL**

Affichée le  
Certifiée exécutoire le